

**M. Epp:** Je vous dis que les réponses ne concordent pas.

**M. Blais:** C'est l'interprétation qu'en donne le député. Je voudrais examiner les deux documents avant de lui répondre. Je tiens à signaler que, bien entendu, si des renseignements erronés ont été fournis, ce n'était pas à dessein. Si les deux documents ne concordent pas, c'est peut-être parce qu'il s'est écoulé quelque temps entre les deux réponses. Je voudrais toutefois, M. le président, qu'on me donne le temps d'examiner l'affaire pour la régler. Comme l'affaire a été soulevée à la Chambre, c'est devant elle que je répondrai et que j'apporterai les corrections nécessaires.

M. HNATYSHYN—LE RETARD À RÉPONDRE AUX QUESTIONS N<sup>OS</sup> 207 ET 208

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, je voudrais invoquer brièvement le Règlement à ce stade-ci. Jusqu'à maintenant, je ne me suis plaint au sujet d'aucune des questions qui ont été inscrites au *Feuilleton* pendant la première semaine de la présente session. Mais je crois qu'il est temps d'insister très sérieusement auprès du secrétaire parlementaire pour qu'il accorde une attention spéciale à deux questions et qu'il y fournisse une réponse dans les plus brefs délais.

Ces questions sont très importantes car elles portent sur les dépenses du gouvernement et sur l'usage que font les membres du cabinet de matériel financé au moyen des deniers publics et appartenant au gouvernement. Elles le sont aussi parce qu'elles demandent si certains appareils appartenant aux Canadiens et au gouvernement ont été utilisés à des fins politiques. Pour l'information du secrétaire parlementaire, je parle des questions n<sup>OS</sup> 207 et 208 inscrites à mon nom.

L'une de ces questions demande si le Parti libéral du Canada a payé pour les aéronefs du gouvernement qu'il a utilisés du 16 août au 16 octobre 1978, en rapport avec les élections partielles du 16 octobre 1978 et, dans l'affirmative, combien pour chaque déplacement. Je sais que le ministère des Transports est en mesure de fournir ce renseignement qui peut être vérifié très facilement.

Je demande dans la deuxième question si le premier ministre (M. Trudeau) ou des membres du cabinet ont utilisé l'appareil du gouvernement entre le 16 août et le 16 octobre 1979 et si tel est le cas, quel était chaque fois le coût global et la destination. Il s'agit encore de fait concrets qui sont demandés et qui figurent dans les dossiers du ministère des Transports où ils pourraient facilement être obtenus.

Il est, je crois, dans l'intérêt du gouvernement de fournir ces renseignements sur-le-champ. Si la réponse était simplement que l'appareil n'a pas été utilisé durant la campagne politique, il serait, je suppose, très facile de répondre: sans objet. Je dois en déduire que cet appareil a été utilisé au cours de la campagne électorale par des députés ministériels qui jouissent d'un avantage dans leur activité politique au Canada quand ils peuvent utiliser les JetStar et les autres appareils du gouvernement pour les transporter dans les diverses circonscriptions au cours d'une campagne électorale.

### Recours au Règlement—M. Hnatyshyn

Il est de la plus haute importance de tirer l'affaire au clair et le gouvernement ne doit pas tenter de dissimuler les faits jusqu'à la dissolution du Parlement à moins de vouloir être accusé de garder l'affaire confidentielle. S'il essayait de cacher ce que les Canadiens ont le droit de savoir, les gens pourront se rendre compte du sens moral du gouvernement actuel.

[Français]

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le président, je suis convaincu que le député croit que la population le prend au sérieux quand il dit qu'il veut prendre l'intérêt du gouvernement. Je suis également convaincu qu'il est sérieux quand il dit que ses questions sont importantes. Mais il reste environ 700 questions inscrites au *Feuilleton*, et tous les députés croient que leur question est importante, monsieur le président. Si on me le permet, je dirai que le 14 février, il y a moins de 6 jours, les statistiques officielles étaient les suivantes: On avait répondu à 434 questions sur 1,137, ce qui veut dire une moyenne de 37.2 p. 100. C'est donc une moyenne avantageusement comparable aux autres moyennes à cette période-ci d'une session au cours des dernières années. Alors tout ce que je demande à l'honorable député, c'est d'être patient. Il a été bien traité par le Parlement dans le passé. On va continuer à bien le traiter et il sait très bien que le gouvernement n'a jamais voulu cacher quoi que ce soit aux députés de l'opposition surtout si le renseignement est disponible.

[Traduction]

**L'hon. George Hees (Prince Edward-Hastings):** Monsieur l'Orateur, au sujet de ce même rappel au Règlement, la réponse du secrétaire parlementaire m'intéresse beaucoup, car à titre d'ancien ministre des Transports, je sais comment on tient ces comptes. Ces comptes sont vérifiés tous les jours au ministère des Transports. Lorsque quelqu'un utilise un avion, les heures de vol et les dépenses en salaires, essence, etc., sont consignées chaque jour et l'on peut obtenir ces renseignements très rapidement et très facilement.

Il n'y a absolument aucune excuse pour différer une réponse de ce genre plus d'une semaine, au maximum. Je sais de quoi il retourne, car j'ai occupé ce poste pendant trois ans et demi et j'ai répondu à de nombreuses questions de ce genre. On aurait dû répondre à ces questions il y a longtemps et le gouvernement devrait avoir honte de ne pas y répondre immédiatement. Il n'y a absolument aucune excuse pour refuser de donner des faits que l'on peut obtenir dès aujourd'hui.

● (1540)

M. ORLIKOW—RETARD À RÉPONDRE AUX QUESTIONS

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** A ce même propos, monsieur l'Orateur, j'ai trouvé très intéressant d'entendre le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Pinard) exhorter le député de Saskatoon-Biggar (M. Hnatyshyn) à la patience. Ma curiosité a été piquée car, combien de fois n'ai-je pas entendu la même excuse.